



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Occupation Place du St Georges **Arrêté n° 09**

Le Maire de la Commune de SAINT GEORGES D'ORQUES

VU les articles L. 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25;

CONSIDERANT la demande présentée par Mme Dominique MOLINES domiciliée 8 Avenue de Montpellier - Bat D le St Georges à Saint Georges d'Orques (34680), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de se faire livrer une cuisine;

CONSIDERANT les perturbations de circulation qui pourraient être entraînées du fait de ces travaux;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, de prendre toute mesure propre à éviter les accidents ;

ARRETE

ARTICLE 1°/ Un camion de livraison est autorisé à stationner au droit du Bar Tabac le St Georges, et ce le Lundi 22 Janvier 2024 de 13h30 à 17h00.

Le Stationnement sur 4 places de parking au droit du Bar Tabac le St Georges sera interdit et ce le Lundi 22 Janvier 2024 de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 2°/ La signalisation relative à ces dispositions sera mise en place par les soins, aux frais et sous la responsabilité du mandataire. Sa responsabilité pourra être engagée en cas de défaut ou même d'insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché de manière lisible pendant toute la durée de son application.

ARTICLE 3°/ Les lieux devront être restitués en parfait état de propreté. En cas de détérioration, les frais de remise en état seront à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 4°/ L'accès des riverains sera maintenu en cas d'urgence. Les droits des tiers seront expressément réservés.

A
e
L
sa

*Livraison place
du St Georges.*

tions du présent arrêté seront constatées et règlements en vigueur.
e stationnement, seront mis en fourrière

AI
ch

hé au droit du chantier par l'entreprise

AR
adi

re l'objet d'un recours devant le tribunal à compter de sa publication.

AR
Brig
Poli
prés

des Services, M le Commandant de la d'Orques et M le Chef de Service de la r ce qui le concerne de l'exécution du

SAINT GEORGES D'ORQUES, le Mercredi 17 Janvier 2024,

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

Jean-François AUDRIN



Publié le :
Transmis-le :